

Message de votre exécutif

Bonjour chers membres de la Section locale 4155,

C'est la saison estivale et le temps des vacances pour plusieurs en espérant que vous profitez bien de votre été et prenez le temps de vous reposer pour revenir en force à la rentrée des classes.

Absence de la présidence

Veillez prendre note que la présidente, Gaëtanne Caron est en arrêt de travail et que Dominique Roy - vice-président est à la présidence intérimaire jusqu'à son retour.

Edvantage plus

Nous avons environ 90 membres qui ont complété le sondage. Pour ceux et celles qui n'ont pas complété le sondage, il est encore temps, nous prévoyons envoyer l'information à notre partenaire d'ici la fin août par la suite, il vous faudra attendre l'envoi de la prochaine mise à jour qui se fait aux six mois environ.

Rappel - Antécédents criminels

Vous avez reçu un courriel du conseil intitulé NDS - Déclaration d'infraction annuelle 2024-2025. Vous devez le compléter avant le 25 août 2024 sinon vous allez devoir vous rendre au poste de police et ceci engendre des coûts et des

Le franc-parler juillet/août 2024

délais pour avoir vos antécédents criminels ainsi qu'un délai pour occuper un poste.

Veillez noter que la présidence ne répond à aucun courriel qui est envoyé à son courriel du CSDCEO. Donc, il est important de s'adresser au courriel du syndicat. (scfp4155action@gmail.com).

Dates à retenir :

- 1er juillet - Fête du Canada



- 5 août - Congé Civic



- 19 août - Début pour les secrétaires à 10 mois
- 27 août 2024 - Début de l'année scolaire pour les élèves et les surveillants

Retraites

Si vous prenez votre retraite, s.v.p. en aviser votre syndicat par courriel.

Voici quelques membres qui sont ou seront à la retraite très bientôt :

Manon Levac

Commis du directeur - 26 juillet 2024

Jean-Luc Chartrand

Préposé à l'entretien - 31 juillet 2024

Sylvie Brisson

Commis senior - 31 juillet 2024

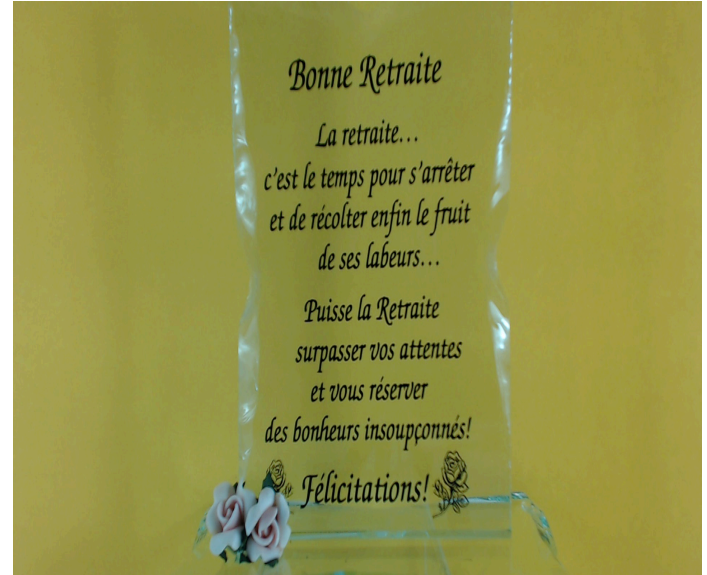
Marc Poitras

Préposé à l'entretien - 31 juillet 2024

Lise Lalonde

Secrétaire d'école - 22 août 2024

Le franc-parler juillet/août 2024



Sincères condoléances

À ceux et celles qui ont perdu un être cher dernièrement... permettez-nous de vous témoigner toute notre amitié dans ces moments difficiles, et de vous offrir nos plus sincères condoléances.

Prompt rétablissement

Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement à tous ceux et celles qui sont retenus à la maison par la maladie. Que ce moment d'arrêt forcé ne dure que le temps de retrouver votre élan...

POUR VOTRE INFORMATION

Changement d'adresse

Veillez s.v.p. nous faire parvenir tous changements d'adresse civique, d'adresse courriel ou numéro de téléphone au courriel du syndicat, scfp4155action@gmail.com.

Petits conseils

Le syndicat vous conseille de transférer toutes informations personnelles et pertinentes dont vous recevez dans votre compte courriel du conseil, tel que bordereaux de paye, informations de la Fiducie des bénéfices, des avantages sociaux et RAEO à un compte personnel car si un jour vous n'avez plus accès à votre compte courriel du conseil, vous n'aurez plus accès à ceux-ci.

OMERS

Pour en apprendre davantage sur votre régime de retraite OMERS, vous pouvez consulter le site pour découvrir comment votre rente est calculée, comment votre prestation de raccordement fonctionne et bien plus encore.

Vous pouvez téléphoner le Service à la clientèle d'OMERS au 416 369-2444 ou 1-800 387-0813.

Offres d'emplois :

Vous pouvez vous inscrire sur le site web du conseil pour recevoir les offres d'emploi sous [Alerte-emploi](#).

Assurez-vous de vérifier régulièrement pour voir la disponibilité des affichages. N'oubliez pas que vous devez réinitialiser à chaque 12 mois sur le site des offres d'emplois pour continuer à recevoir les affichages.

AILD

Pour les membres qui sont sur l'AILD. Après 24 mois sur l'AILD, sachez que vous ne serez plus couvert par la Fiducie des bénéfices (médical, dentaire, etc.). Pour plus d'informations, vous devriez vous renseigner auprès de la Fiducie. OTIP 1-866-783-6847.

Carte de membres

Pour tous ceux et celles qui veulent recevoir une carte de membre, s.v.p. en faire la demande auprès de votre exécutif.

Fiducie des bénéfices

Pour tous les nouveaux employés réguliers travaillant 15 heures et plus, vous devez vérifier votre courriel du conseil dans les 3 semaines suivant votre embauche pour vous inscrire à OTIP/RAEO dans les délais prescrits sinon vous serez limité dans les réclamations que vous pouvez demander et vous allez devoir passer un examen médical. Si après 3 semaines suite à votre embauche vous n'avez pas reçu un courriel d'inscription intitulé "**Mesures à prendre : inscription à votre régime d'assurance**" de OTIP/RAEO, vérifiez avec le service de la paie pour une confirmation que le conseil a envoyé votre nom à OTIP/RAEO.

Accident de travail

Lors d'un accident de travail, vous devez toujours documenter la situation sur un rapport d'accident que vous trouverez sur le portail et avoir un témoin dans la mesure du possible, que vous ayez besoin de voir un médecin ou non.

Si vous devez consulter pour de l'aide médical, vous devez toujours faire compléter le formulaire 8 par le médecin sur place dans les plus brefs délais et le faire parvenir au service de santé sécurité.

Aviser le service de santé et sécurité si vous vous absentez ou consulter un médecin par rapport à cet incident (l'accident ou la lésion). Ces journées devraient être payées par la CSPAAAT et non prises sur vos congés de maladie.

Certificat médical

Si vous devez présenter un certificat médical, s.v.p. l'envoyer au Service de santé et sécurité (sante.securite@csdceo.org) et ne pas le remettre à votre superviseur/direction. Vous devez aviser votre superviseur/direction de votre absence et faire votre entrée dans SIGA :

- maladie;
- deuil.

Antécédents criminels

Vous recevez à chaque année un courriel du conseil intitulé Déclaration d'infraction annuelle (année scolaire 202?-202? **pour la prochaine année scolaire**). Vous devez le compléter chaque année sinon vous allez devoir vous rendre au poste de police et ceci engendre des coûts et des délais pour avoir vos antécédents criminels ainsi qu'un délai pour occuper un poste. Alors tous ceux et celles qui ne travaillent pas durant l'été, assurez-vous de le compléter avant de quitter.

Service de la paie

Pour tout problèmes ou questionnement concernant tout ce qui a se rapporte à votre paie (T4, bordereaux de paie, OMERS, etc..) s.v.p. envoyer un courriel au Service de la paie (paie@csdceo.org).

Congés annuels/personnels :

- doivent être approuvés par votre superviseur/direction.



Section locale 4155

***Le franc-parler
juillet/août 2024***

*Dites-nous ce que
vous aimeriez voir
dans votre
Franc-parler. Nous
sommes ouverts
aux nouvelles
idées, suggestions.*